

Chambre en erreur. Les deux documents présentés par le groupe d'étude sur l'information ont été publiés. Ils contenaient des critiques sévères à l'égard du gouvernement et de certains de ses organismes. Malgré cela, on les a publiés. Nous pourrions peut-être inviter le leader de l'opposition et son lieutenant à accorder plus de place à la lecture, au cours de leurs fonctions parlementaires, qu'aux paroles.

Une voix: Ils ne sauraient comment s'y prendre.

L'hon. M. Macdonald: Le chef de l'opposition a prétendu que la création d'Information Canada est un moyen de diriger la presse. Je lui rappelle que dans une province comme l'Ontario dont le gouvernement est doté d'un pouvoir de persuasion politique pas très éloigné de celui dont était doté le gouvernement que l'honorable représentant a dirigé, il y a des bureaux où le gouvernement centralise l'information à diffuser. La presse n'a pas été mise en surveillance ni abaissée en aucun sens, pour autant.

Le seul autre commentaire que je veux faire concernant cette déclaration très fantaisiste a trait à son allégation selon laquelle le gouvernement exercerait certaines pressions sur les provinces et chercherait à supprimer de la vie canadienne les forces d'équilibre en exerçant une compression financière sur les provinces. Puis-je alors recommander au chef de l'opposition de lire le rapport du comité du régime fiscal touchant la fiscalité, les ressources et les dépenses des divers niveaux de gouvernement au Canada. Il remarquera qu'après les transferts opérés en 1952, le gouvernement fédéral a pris 67 p. 100 de la part du produit national brut consacré au secteur public. Ce comité fédéral-provincial estime qu'en 1971, la part du gouvernement fédéral sera ramenée à 40 p. 100. En d'autres termes, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui presse financièrement les provinces, loin de là, mais on peut dire que c'est l'inverse qui se produit.

• (4.20 p.m.)

Je traiterai spécialement les accusations du chef de l'opposition (M. Stanfield) concernant le Parlement et ses remarques sur ce qu'il appelle l'abaissement du Parlement. D'après lui, la qualité des débats diminue dans cette enceinte. Je veux contester ses assertions.

Je tiens d'abord à préciser que le premier ministre (M. Trudeau) est absent d'Ottawa
[L'hon. M. Macdonald.]

aujourd'hui. Cette absence a été annoncée longtemps à l'avance, et il ne faut pas la méjuger. Tous les députés et aussi, je suppose, le chef de l'opposition étaient au courant depuis quelque temps. Pour des raisons bien connues de l'honorable représentant, il a présenté cette motion. D'autre part, il serait peut-être utile d'entamer ce débat en l'absence du premier ministre. Nous ne serions pas gênés comme nous le serions s'il assistait à nos discussions sur son rôle au Parlement. Il nous est maintenant possible de discuter les événements de la dernière législature.

Je déclare sans réserve qu'aucun gouvernement antérieur n'a confié tant de responsabilités aux députés et qu'en même temps aucun autre Parlement ne leur a ainsi facilité l'exercice de leurs responsabilités. Il est peut-être utile de rappeler en détail au chef de l'opposition comment on les a confiées et comment on a accru les facilités dans ce domaine. L'honorable représentant a mentionné le chiffre de près de \$400,000 par an accordés aux partis de l'opposition et aux simples députés ministériels pour leur permettre d'étudier des mesures gouvernementales.

D'après le chef de l'opposition, le personnel des comités est trop réduit et manque de chercheurs. Il a peut-être raison, mais je devrais peut-être le présenter au député de Wellington (M. Hales) qui ne cessait de se plaindre lorsque les comités ont recommandé qu'on leur permette de recourir à un avocat pour les aider dans leurs travaux. Qui devons-nous croire, parmi les vis-à-vis, le chef de l'opposition ou son partisan? Le personnel des comités est-il trop ou pas assez nombreux?

Je suis prêt à dire que les comités commencent à jouer un nouveau rôle au sein du Parlement, tout comme d'ailleurs les moyens de recherche qui seront mis à leur disposition pour les seconder. Je suis prêt à reconnaître que, pour le moment, nous tâtons le terrain afin d'utiliser au mieux leur personnel.

C'est le gouvernement qui a pris l'initiative d'adjoindre au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale les services de M. Dobell et de ses associés pour former le nouveau comité parlementaire des affaires étrangères et du commerce étranger, qui a été créé avec l'assentiment général de la Chambre. On peut dire que dans aucun autre Parlement du Canada n'a-t-on vu une étude aussi poussée et approfondie des affaires extérieures que celle que font les membres de ce